

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service Aménagements Routiers
04 13 31 22 06

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. ÉRIC LE DISSÈS**

OBJET : Budget primitif 2020 : délégation des ports.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux ports, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le Département est compétent pour aménager et exploiter huit ports maritimes à dominante de commerce et de pêche professionnelle :

- Le Port-Vieux de La Ciotat et le site industriel ;
- Le port de Cassis ;
- Les ports Calanquais de Niolon et de La Redonne ;
- Le port de Carro ;
- Trois ports de l'Étang de Berre : Pertuis, Sagnas et Jai.

Dans ce cadre, le Département assure directement ou par délégation :

- Les travaux nécessaires à l'entretien, la protection, la rénovation, la modernisation, la transformation des installations et l'adaptation aux besoins des différents métiers et pratiques de la mer : industrie, pêche, commerce, plaisance, sports et loisirs nautique ;
- Une gestion dynamique du plan d'eau concertée avec les usagers ;
- L'amélioration de la qualité environnementale et paysagère de l'ensemble des domaines : récupération des eaux usées, aires de carénage, réhabilitation de sites.

Les prévisions budgétaires relatives à la délégation des ports apparaissent sur deux documents budgétaires : le budget général du Département et le budget annexe des ports.

Budget annexes des ports

Ce budget permet de suivre l'ensemble des coûts relevant de ce service.

Au titre du fonctionnement, les dépenses sont destinées principalement à couvrir les charges des agents intervenant sur les ports, les charges à caractère général dont le poste principal concerne l'entretien et la réparation des biens immobiliers, le règlement de la taxe foncière...

Cette année, un effort important est réalisé sur l'entretien et la réparation des biens immobiliers afin de rénover progressivement ce patrimoine.

Les recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public perçues sur les usagers (amarrage des bateaux de commerce et de plaisance, terrasses des commerces,...) et dans une moindre mesure d'une dotation d'État. La recette prévisionnelle proposée est en légère progression.

Les dépenses d'investissements concernent les travaux de grosses réparations (réfection des quais de digue, réparation des équipements), les travaux de remplacement des appontements flottant, la mise aux normes des aires de carénage, le dragage des ports, l'accessibilité PMR.

- Le programme de modernisation des ports 2020 portera principalement sur les opérations suivantes :
 - Port de Carro :
 - mise aux normes de l'aire de carénage ;
 - changement des chaînes-mères des pannes A et B ;
 - étude de courantologie suite à l'envasement ponctuel du port ;
 - mise en place de la vidéo protection.
 - Port de Cassis :
 - étude et travaux de dragage du port ;
 - travaux de reprise du cheminement de la digue du Large ;
 - surveillance de l'affaissement quai des baux ;
 - étude de mise aux normes de l'aire de carénage ;
 - étude de requalification du môle vieux ;
 - étude de confortement de la digue du phare.
 - Port de la Redonne :
 - électrification de la rotation de la grue ;
 - rénovation intégrale des mouillages ;
 - étude pour la pose de pannes flottantes ;
 - reprise de l'aire de carénage.
 - Port du Jai :
 - étude d'un sanitaire pour les pêcheurs ;
 - pose de 3 potences ;
 - installation d'une buse.
 - Port de Niolon :
 - reprise du quai UCPA après déminage ;
 - contrôle et réfection annuelle des mouillages ;
 - sécurisation de la falaise ;
 - mise en place de la vidéo protection.
 - Port du Pertuis :
 - dragage et contrôle affouillement ;
 - mise en place de la vidéo protection.
 - Port du Sagnas
 - mise en place d'une buse suite à hydrocurage ;
 - travaux sur la grue ;
 - mise en place de la vidéo protection.
 - Tous les ports :
 - étude dans le cadre du label "Port propre" ;
- Les participations financières à des opérations sous autres maîtrise d'ouvrage concerneront le solde des opérations de reconstruction d'une déchetterie portuaire et de bungalows au sein du port de Cassis.

Un ajustement d'AP est nécessaire sur le programme de modernisation et représente un volume financier de 1 550 K€ dont 70 K€ votés par anticipation.

Budget général des ports

Aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, il s'agit de dépenses inscrites dans le cadre du budget général du Département qui concernent le soutien aux actions d'animation, de valorisation et de promotion en lien avec l'activité portuaire.

De manière plus opérationnelle, cela concerne :

- L'adhésion du Département à l'UPACA (Union des ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur) ;
- Le financement des actions d'animation menées par les sociétés nautiques sur les ports départementaux ou par des organismes comme la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) et des actions de sensibilisation à la protection du milieu marin.

Un ajustement d'AP est nécessaire sur les aides au développement des activités portuaires et représentent 700 K€ dont 230 K€ AP ont été votées par anticipation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Départemental de prendre la délibération ci-après

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL